



## Délibération du CSE de FTV siège

Le CSE de France Télévisions siège est confronté au projet d'absorption du service Culture par le service Société/Sport, projet important de la rédaction nationale qui est de nature à modifier de façon importante les conditions de travail des salariés.

En effet, le CSE observe :

- La suppression de 3 postes d'encadrement du service culture (1 cheffe de service, 2 adjointes) ce qui implique :
  - o Un changement d'encadrement pour les rédactrices/rédacteurs et l'assistante du service Culture qui rejoindraient le service Société et Sports ;
  - o Un périmètre plus important pour l'encadrement du service Société/Sports ( de 41 rédacteurs et 4 assistantes à 56 rédacteurs et 5 assistantes) à iso effectif : avec quelles répercussions sur leur charge de travail et sur l'intégration à terme des salariés en provenance du service Culture ?
  - o Un déclassement symbolique pour l'adjointe du service Culture qui « rejoindra l'équipe de rédacteurs du nouveau service après une mission de 6 mois dans l'encadrement du nouveau service » ;
  - o Le reclassement de l'une des adjointes du service Culture dans un autre service de la rédaction : selon quelles modalités et avec quel impact sur son évolution professionnelle ?
- Plus largement, des possibilités de mobilité interne sont évoquées pour des rédacteurs du service Culture qui ne souhaiteraient pas rejoindre le service Société/sports : là encore selon quelles modalités ?
- Le déménagement de deux services avec la permutation du service Culture avec le service Climat et Environnement vise à rapprocher le service Culture du service Société. Cela pose la question de l'aménagement des espaces de travail, des conditions ergonomiques mais également de l'adéquation des besoins des deux services avec les aménagements à proximité (salles de réunion, archivage, impression, équipements partagés).
- Une polyvalence recherchée des journalistes issus du service Culture avec le passage d'une entraide ponctuelle entre services à une polyvalence plus structurelle qui pose de nombreuses questions : comment sera-t-elle mise en œuvre ? Quelles seront les modalités d'accompagnement des journalistes du service Culture en termes de formation, de montée en compétences, de tutorat, de transmission des savoirs ;
- Enfin, quel impact de cette intégration du service Culture sur les relations de travail et la cohésion du collectif de travail ?

En conséquence, le CSE de FTV siège diligente une expertise conformément aux dispositions de l'article L2315-94 du Code du Travail qui aura pour objectifs :

- D'analyser les situations de travail actuelles ainsi que le projet de transformation afin d'établir un diagnostic des transformations prévues ou en cours et un pronostic de leurs effets sur les conditions de travail, sur le volume de l'emploi, la santé et la sécurité des salariés.
- D'aider le CSE à avancer des propositions de prévention des risques professionnels et psychosociaux et d'amélioration des conditions de travail.

La mission d'expertise concerne le service Culture, le service Société/Sports mais également le service Climat et Environnement.

Le CSE désigne le cabinet Technologia, - 29 rue du Louvre - 75002 Paris, expert habilité, conformément à l'arrêté du 7 août 2020.

Le CSE donne mandat à Nathalie Briand, Christophe Nardini, Benoit Salvi, ainsi qu'à Christophe Bens, secrétaire du CSE Siège pour contacter l'expert désigné et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Une restitution des analyses et propositions de mesures de prévention sera dans un premier temps présentée au CSE et dans un second temps aux salariés concernés.

Nous donnons mandat à M. Christophe BENS, secrétaire du CSE pour prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision, et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Date : 18 juin 2026

**Les organisations syndicales FO, CGC, CGT, CFDT et SNJ s'associent**